MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Saint-Domet

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle de la Croix-au-Bost

Monument(s)

Appellation : Chapelle de la Croix-au-Bost

Protection : classement

Arrêté : classement le 25/09/1989

Étendue de la protection : Chapelle de la Croix-au-Bost (cad. AE 78) : classement par arrêté du 25 septembre 1989

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.